

SEANCE DU 9 AVRIL 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le neuf du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - MP . ANTONELLI - R. BARTHELEMY – S. BERENI – JB. CECCALDI - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI – N. MARIANI - E. MUNIER - JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ SALVATORI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – P. SIMEONI – E.SUZZONI.

Absent(s) : M. J. LUCIANI

Absent(s) avant donné procuration : I. BENIGNI à E. MUNIER - D. BICCHIERAY à A. SANTINI – JP. PINELLI à G. BRUN – G. SELIER à P. GUIDONI

Secrétaire : F. MARCHETTI

Il convient, pour faire face aux multiples tâches inhérentes au bon fonctionnement de la communauté, de former des commissions qui seront chargées d'un secteur administratif déterminé.

Sept commissions au total s'intitulent et sont composées de la façon suivante :

N° ORDRE	DESIGNATION	NOMBRE DE MEMBRES
01	FINANCES ET PERSONNEL	7
02	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME	7
03	ENVIRONNEMENT ET DECHETS	6
04	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET TRAVAUX	10
05	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORT	4
06	EQUIPEMENTS CULTURELS	9
07	ACTIONS DE PREVENTION CONTRE L'INCENDIE	5

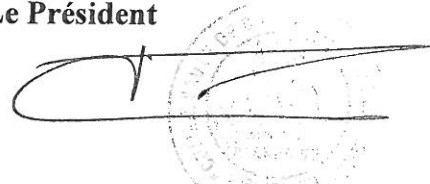
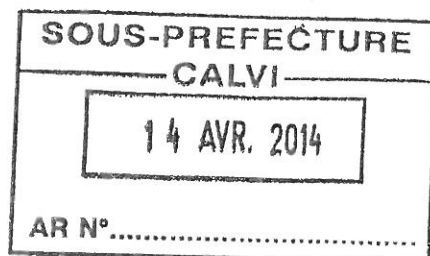
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création des sept commissions telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, le 9 avril 2014

Pour copie conforme

Le Président

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 33	Absents 1	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 37	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 03/04/2014

Date d'affichage :

OBJET :

DESIGNATION DES
COMMISSIONS
FIXATION DU NOMBRE DE
MEMBRES

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le